



Anglet Vert Océan est une association 1901 qui a pour objet de :

- Animer un lieu d'échanges et de partage entre résidents et usagers de l'espace littoral d'Anglet dans toutes ses composantes,
- Protéger cet espace littoral et estuarien sous tous ses aspects, notamment écosystème, paysage, patrimoines naturel, historique, culturel, ...
- Veiller à une gestion intégrée et durable de la zone côtière angloise : océan, littoral, estuaire, lacs, forêts et quartiers concernés,
- Préserver le cadre et la qualité de vie des quartiers littoraux.

#### Contact :

**ANGLET VERT OCEAN**  
Parc Izadia  
297, avenue de l'Adour  
64600 ANGLET

[angletvertocean@gmail.com](mailto:angletvertocean@gmail.com)  
[www.angletvertocaen.com](http://www.angletvertocaen.com)

## Le point de vue de ANGLET VERT OCEAN sur le développement durable et raisonné du littoral d'Anglet et de son océan.

### EN BREF

Héritière des associations AdALA et AMIC, l'association **ANGLET VERT OCEAN** est depuis 1956 un acteur anglois impliqué dans le développement durable, raisonné et intégré du littoral, intervenant sur l'ensemble des domaines structurants du périmètre littoral : application de la loi Littoral, problématiques maritimes, fluviales et littorales, urbanisme, voirie, transports, économie, tourisme, patrimoine, etc ...

Nous intervenons en contribution sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, ...), nous participons aux enquêtes publiques dès lors qu'elles concernent l'objet de notre association, nous participons à différentes instances ou organisations en tant qu'administrateur (SAGE Adour-Aval et l'ONG EUCC France) ou participant (SPPPI Estuaire de l'Adour, Commission de l'Aéroport, Conseils de Quartiers).

Nous sommes donc légitimes à émettre une contribution éclairée au débat public sur l'avenir de la mer, débat placé sous l'arbitrage de la Commission Nationale du Débat Public.



## QUALITE DES EAUX

### 1) ESTUAIRE DE L'ADOUR

La mauvaise qualité reconnue des eaux de l'estuaire de l'Adour est lourdement dommageable pour la biodiversité halieutique et une menace pour la sécurité alimentaire qu'on doit attendre à la consommation de poissons pêchés dans l'estuaire. En bout de ligne, l'estuaire récupère les effluents et polluants des bassins versants de l'Adour, des Gaves, de la Nive et de la Bidouze auxquels s'ajoutent les pollutions émises par les rejets des activités industrielles du port de Bayonne. Les conflits d'intérêt, le millefeuille administratif et ses lenteurs sont un frein à la lutte à tous les niveaux contre les émissions de polluants chimiques et bactériologiques. Le débat en cours devra déboucher sur des plans d'action ambitieux en matière de restriction des usages de produits polluants, de dimensionnement des stations d'épuration et d'encadrement strictement contrôlé des activités industrielles sur l'estuaire, avec les moyens.

### 2) LITTORAL ATLANTIQUE

Les eaux de baignade sont connues pour être polluées, les relevés effectués en période estivale le démontrent et conduisent parfois à la fermeture des plages à la baignade. En l'absence de séparation suffisante des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie sur le littoral basque fortement urbanisé, les Stations de Traitement des Eaux ne sont pas suffisamment dimensionnées pour absorber les flux en cas de fortes précipitations. Leur débordement se déverse à l'océan, les polluants avec.

Face à la prolifération d'algues toxiques (ostreopsis) ou nuisibles (liga) dans les eaux littorales qui se réchauffent, une étude réalisée par Institution Adour en 2023 a cartographié la contribution des différents secteurs en rejet de nutriments dans les eaux du bassin versant de l'Adour qui se retrouvent à l'océan. Le secteur agricole contribue à lui seul pour moitié aux rejets d'azote (engrais et pesticides), les secteurs agricole et assainissement collectif sont responsables de 75% des rejets de phosphore. Les efforts doivent porter sur une pratique beaucoup plus vertueuse de ces secteurs polluants, une part essentielle étant d'origine anthropique.

#### **EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL (1) : PRESERVER L'EXISTANT**

Face aux agressions de plus en plus violentes causées par un climat qui évolue sur nos territoires qui ne sont pas (encore) structurés pour y faire face, nous devons d'abord nous efforcer de préserver raisonnablement l'existant. Notre littoral anglois n'est que de 5kms de front d'océan mais c'est un espace sableux remarquable entre l'estuaire de l'Adour et les premières côtes rocheuses du Cap St-Martin. A ce titre, les espaces naturels de protection (dunes) doivent être sanctuarisés. Les ouvrages artificiels de protection (digues, épis, perrés) doivent être soigneusement entretenus. Le travail remarquable de la drague Hondarra qui drague dans la fosse de garde de l'estuaire le sable échappé des plages angloises et le clape au droit des plages pour préserver le trait de côte autant que faire se peut, doit être salué et poursuivi.

Enfin, il est essentiel de résister aux différentes pressions qui s'exercent sur les espaces proches du rivage. La spéculation foncière et le sur-tourisme vont de pair avec l'attractivité de notre territoire littoral, une application stricte de la Loi Littoral est non négociable.

#### **EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL (2) : ANTICIPATION ET CONCERTATION**

Le dérèglement climatique est à l'œuvre, il se fait sentir sur notre littoral où les tempêtes se montrent plus violentes et la lutte contre le recul du trait de côte plus âpre. Les projections selon les différents scénarii du GIEC laissent augurer des lendemains difficiles.

Le littoral d'Anglet s'inscrit dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques Côtiers, elle-même déclinée de la Stratégie Régionale élaborée par le GIP Littoral Aquitain mais les mesures prises sont essentiellement de court terme, exceptionnellement de moyen terme. De son côté le SCoT Pays-Basque et Seignanx, en cours de révision, invite à « anticiper le long terme mais agir vite » et à intégrer les enjeux liés au recul du

trait de côte à 100 ans. Dans une démarche prévue par la loi Climat & Résilience, Anglet est inscrite à la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral. De ce fait, elle doit faire figurer dans ses documents d'urbanisme les zonages d'exposition du territoire au recul du trait de côte aux horizons de 30 ans et 100 ans. Au vu des enjeux sociaux et financiers, nous attendons du débat en cours une obligation pour les collectivités **d'anticiper** concrètement les effets du dérèglement climatique sur l'océan, l'estuaire et l'Adour (trait de côte, inondations, submersions, ...) dans leurs documents d'urbanisme et leurs plans de prévention (PPRL, PPRI) et **d'associer** les populations le plus amont possible afin de rendre acceptables les scénarios d'adaptation. Un fonds prévisionnel de type fonds souverain devra être institué au plus tôt afin d'être en capacité de financer le moment venu les lourdes dépenses rendues obligatoires par la montée des eaux (délocalisations, aides aux populations et aux activités économiques impactées, ...).

### **ECONOMIE DE NOTRE LITTORAL : OUI, AVEC MESURE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Notre périmètre littoral et estuarien concentre trois grands pôles économiques : l'industrie, le tourisme, la pêche. Notre association se positionne clairement en faveur d'une activité économique locale à même de nourrir une population active, des forces vives qui animent le territoire. Toutefois, cette activité ne doit pouvoir s'exercer que dans un cadre respectueux de l'environnement et des populations résidentes.

Oui à l'industrie, sous réserve qu'elle exerce une activité non polluante et non nuisante, mais nous ne sommes pas favorables à l'implantation sur le Port de Bayonne d'activités industrielles dont le process ne justifierait pas la proximité avec les quais de l'estuaire.

Oui au tourisme, sous réserve de ne pas tomber dans les excès de fréquentation, et les incivilités qui vont avec, qui rendent la vie difficile aux résidents. Nous ne souhaitons pas l'excès de tourisme qui oblige à surdimensionner les réseaux d'adduction d'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource, nous ne souhaitons pas l'excès de tourisme qui oblige à surdimensionner les stations d'épuration pour éviter les fermetures de plage à cause des pollutions bactériologiques, nous ne souhaitons pas l'excès de tourisme qui sur-

encombre les voies de circulation et pollue l'atmosphère en gaz d'échappements, nous ne souhaitons pas l'excès de tourisme qui monopolise le logement au détriment des populations locales actives, nous ne souhaitons pas le tourisme commercial qui privatise l'espace public.

Oui à la pêche estuarienne et côtière, sous réserve qu'elle s'exerce avec mesure (halte au fileyage destructeur des fonds) et à des moments qui respectent les migrations et les périodes de reproduction.

### **ENERGIES MARINES RENOUVELABLES**

Soucieuse de préserver les ressources de la planète et respectueuse des recommandations des experts climatiques, en particulier du GIEC, **ANGLET VERT OCEAN** est tout à fait favorable au développement sur notre territoire de systèmes producteurs d'énergies marines renouvelables dès lors que leur faisabilité et leur rentabilité sont démontrées et qu'ils respectent l'environnement. Le golfe de Gascogne est connu pour concentrer un fort potentiel d'énergies marines renouvelables. Source d'énergie renouvelable la plus mature à ce jour, **l'éolien en mer** n'est, semble-t-il, pas éligible au large de nos côtes en raison d'une bathymétrie défavorable, d'une houle trop forte et d'un vent moyen insuffisant. Dont acte.

Le gouf de Capbreton offre à notre territoire une opportunité exceptionnelle de creuser le potentiel **d'énergie thermique de la mer**. En effet, cette énergie produite sur le même principe que les pompes à chaleur, exige un gradient de température d'une vingtaine de degrés qui peut être mesuré entre d'une part les eaux de surface océanique de notre région, naturellement tempérées et à tendance au réchauffement du fait du dérèglement climatique et, d'autre part, le fond du cañon à - 4500m au maximum où la

température est proche de 0°. Nous attendons de ce débat qu'il exprime une recommandation en faveur d'une étude de faisabilité technico-économique ETM locale. Le gouf s'étendant dans le golfe de Gascogne de part et d'autre de la frontière, à l'heure où RTE déploie une liaison maritime et terrestre entre la France et l'Espagne d'import-export d'électricité, une coopération transfrontalière prendrait ici tout son sens.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Pays-Basque ont lancé un projet de **ferme houlomotrice** au large d'Anglet. Après études géotechniques et environnementales, une zone a été identifiée et dérisquée. A notre sens, le projet n'avance pas suffisamment vite. Entre études d'impact, enquêtes publiques, respect des Codes, autorisations diverses, les procédures administratives sont fastidieuses et beaucoup trop longues, inscrivant les projets dans un temps incompatible avec les évolutions technologiques et le paysage entrepreneurial du secteur. Le débat doit clairement exprimer l'exigence de simplification des démarches. Il doit émettre des recommandations fortes vers l'État et les collectivités pour donner les moyens techniques et financiers aux acteurs de la filière EMR d'identifier les sources d'énergie possibles sur le territoire et les zones d'implantation, qualifier et sélectionner les technologies, réaliser les pilotes nécessaires, délivrer les installations et les raccorder aux réseaux.

## CONCLUSION

**ANGLET VERT OCEAN** se réjouit que le sujet de l'avenir de la mer, des littoraux et des énergies marines renouvelables soit porté par l'instance nationale indépendante qu'est la CNDP. Depuis 1956, notre association porte une vision équilibrée de notre littoral et de nos quartiers littoraux : pas de vitrification mais un développement raisonné et durable. Nous attendons de ce débat :

- qu'il mette en évidence l'impérieuse nécessité de protéger immédiatement notre environnement marin en incitant à une réduction drastique des pollutions sur le bassin versant de l'Adour jusqu'à l'estuaire et des pratiques excessives (industries et agriculture polluantes, sur tourisme),
- qu'il exige des collectivités l'élaboration de plans à 100 ans d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique

sur notre littoral très urbanisé et qu'elles associent dès le début et de façon transparente les populations,

- qu'il pousse à l'investigation des sources potentielles d'énergie marine renouvelable sur le fond du golfe de Gascogne et à l'accélération des projets de production EMR,
- qu'il incite à une coopération transfrontalière étroite sur la qualité des eaux (qui ne connaissent pas la frontière), les énergies marines renouvelables et le partage des usages, en particulier la pêche dans le golfe de Gascogne.

